

RETABLISSEMENT DE LA CONTINUITE ECOLOGIQUE
ET RESTAURATION PHYSIQUE SUR LE VALERE
(COMMUNE DE SAINT-BONNET-DE-VALCLERIEUX)

Dossier d'Avant-Projet (AVP)

Situation détaillée amont

Echelle 1/500

réf / 15.135-AVP-02

92, quai Pierre Scize
69005 LYON
Tel : 04.78.14.06.06
Fax : 04.78.14.06.07
E-Mail : biotec@biotec.fr



CONTROLE : N.Debials		FORMAT : 1350 x 565
RELEVÉ	DESSINE	MODIFIE
N. Debials / janv. 16	B.Greenland / avril 16	
A. Hamm / janv. 16		

LEGENDE

ETAT EXISTANT

- Lit en eau existant, à conserver.
- Espace de fonctionnalité minimal du Valéré, à préserver.
- Surfaces boisées, à préserver.
- Alignement d'arbres, à maintenir.
- Surfaces en friche, à maintenir.
- Surfaces en herbe, à préserver.
- Surfaces cultivées, à maintenir.
- Infrastructures sportives (terrain de football et annexes), à maintenir.
- Terrain de la STEP de Saint-Bonnet-de-Valclérieux, à préserver.
- Ouvrage d'art, à maintenir.

AMENAGEMENTS

Travaux préliminaires :

- Installation de chantier.
- Implantation des ouvrages et plaquage, délimitation des emprises à libérer.
- Déviation temporaire des eaux.
- Déroisement du seuil en blocs édifié afin de protéger le pont Solage, y compris concassage des matériaux obtenus puis réinjection au sein du lit du Valéré.

Travaux de terrassement et génie civil :

- Cf. profils en long actuel et après travaux, doc. n°15.135-AVP-03 et profils de terrassements afférents, doc. n°15.135-AVP-04.

- Tronçon de cours d'eau dont les fonds sont à rehausser au moyen des matériaux issus des travaux de terrassement en déblai ou d'apport, de nature et diamètres adaptés au contexte géologique local (pente approximative 1.2%).
- Edification d'une ride de blocs à des fins de stabilisation et de contrôle du profil en long ($\Delta H = 10$ cm).
- Edification d'une rampe en blocs (semi-enterrée) en aval immédiat du pont de Solage.

Travaux de végétalisation :

- Mise en place de boutures de saules vivants, de manière disséminée et en massifs.
- Ensemencement des surfaces travaillées au moyen d'un mélange grainier adapté.

Travaux de garantie et de suivi des aménagements (1 saison végétative) :

- Fauchage et arrosage nécessaires au développement des végétaux.
- Garantie des végétaux et reprise des dégradations.
- Elimination des essences exotiques indésirables en bordure de cours d'eau.

